



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

Séance régulière du Conseil de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François, tenue au 810, montée du Parc, à Richmond (Québec) **LE MERCREDI 20 JANVIER 2016, À 19 H** sous la présidence de monsieur Luc Cayer, préfet et maire de la municipalité de Stoke.

Présences :

Cécile Laliberté, mairesse de Bonsecours
Herman Herbers, maire de Cleveland
Pierre-Luc Gagnon, maire de Kingsbury
Michel Carbonneau, maire de Lawrenceville
Robert Ledoux, maire de Maricourt
James Johnston, maire du Canton de Melbourne
François Boissonneault, maire de Racine
Guy Boutin, représentant de Richmond
Louis Coutu, maire de Sainte-Anne-de-la-Rochelle
Hervé Provencher, maire de Saint-Claude
Jean-Luc Beauchemin, maire de Saint-Denis-de-Brompton
Claude Sylvain, maire de Saint-François-Xavier-de-Brompton
Steeves Mathieu, représentant de Stoke
Claude Mercier, maire d'Ulverton
Patrice Desmarais, maire du Canton de Valcourt
Daniel Lacroix, représentant de Valcourt
Rolland Camiré, maire de Val-Joli
Gaétan Graveline, représentant de Windsor
Manon Fortin, directrice générale et secrétaire-trésorière

Absences :

Marc-André Martel, maire de Richmond
Renald Chênevert, maire de Valcourt
Sylvie Bureau, mairesse de Windsor

Invités :

Danièle Tremblay, adjointe administrative
Ann Bouchard, chargée de projets en environnement
Julie Poulin, coordonnatrice régionale des cours d'eau
Philippe Veilleux, agent de développement rural
Daniel Braün, commissaire au financement et au développement
Chantal Michel, SAGE-Innovation
Marlène Delisle, SAGE-Innovation
Andréanne Laliberté, SAGE-Innovation
Myriam Poliquin, Table régionale de concertation des aînés de l'Estrie
Hélène Normandin, Projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie

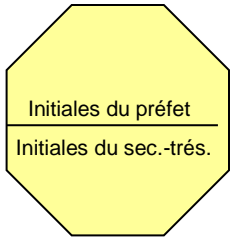
1. Mot de bienvenue par le préfet;

Le préfet, monsieur Luc Cayer, débute la réunion en souhaitant la bienvenue à tous les membres à cette séance régulière du Conseil de la MRC du Val-Saint-François.

2. Présences;

Madame la secrétaire-trésorière note la présence des maires.

3. Constatation de la régularité de la convocation et du quorum;



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

IL Y A QUORUM.

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour;

Projet d'ordre du jour

Séance régulière du Conseil de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François, le MERCREDI, 20 janvier 2016 à 19 h, au 810, Montée du Parc à Richmond, Québec.

1. Bienvenue par Monsieur le préfet;
2. Présences;
3. Constatation de la régularité de la convocation et du quorum par Monsieur le préfet qui déclare, selon le cas, la séance régulièrement tenue ou non;
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
5. Période de questions par le public (temps alloué : 15 minutes);
6. Lecture et adoption du procès-verbal du 16 décembre 2015 (doc.);
7. Présentation d'un organisme ou d'un individu
 - 7.1 Présentation du portrait des besoins des aînés de la MRC du Val-Saint-François (30 minutes);
 - 7.1.1 Présentation de SAGE-Innovation, par madame Chantal Michel, directrice de SAGE-Innovation (2 minutes);
 - 7.1.2 Présentation du portrait des besoins des aînés, par mesdames Marlène Delisle et Andréanne Laliberté, organisatrice communautaire au CIUSSS de l'Estrie CHUS, Val-Saint-François (CLSC de Windsor) (15 minutes);
 - 7.1.3 Présentation de concertation entre les élus et les tables de concertation des aînés de l'Estrie – Favoriser les échanges, par madame Myriam Poliquin, agente de concertation de la Table régionale de concertation des aînés de l'Estrie (5 minutes);
 - 7.2 7^e édition des Journées de la persévérance scolaire (JPS) du 15 au 19 février 2016 sous la Thématique : Lancement d'un défi aux maires et élus de la région de l'Estrie dans le cadre de la 7^e édition des JPS, par madame Josiane Bergeron (20 minutes);
8. Correspondance
 - 8.1 Dépôt et retour sur la correspondance reçue pendant la période du 17 décembre 2015 au 8 janvier 2016 (doc.);
 - 8.2 Lecture et retour sur la correspondance reçue pendant la période du 9 janvier 2016 au 20 janvier 2016;
 - 8.3 Adoption des rapports et de la correspondance par résolution du Conseil, le cas échéant;
9. SDRL du Val-Saint-François
 - 9.1 Suivi des dossiers du Comité d'investissement commun (CIC);
 - 9.2 Suivi des dossiers d'investissement du FDT (ou Pacte rural) (doc.);
 - 9.3 Suivi sur le plan de communication du SDRL;



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

- 9.4 Mandat à monsieur Jean-Marc Richer pour l'analyse des attentes des municipalités et partenaires;
- 9.5 Transfert immédiat de certains comptes du CLD vers la MRC et signataires;
- 10. Aménagement
 - 10.1 Suivi du Plan de développement de la zone agricole (PDZA);
 - 10.2 Plan d'action pour les cours d'eau 2016-2021 (doc.);
 - 10.3 Bilan des dossiers de cours d'eau 2015 (doc.);
- 11. Évaluation
 - 11.1 Dépôt du rapport mensuel du mois de décembre 2015 sur la tenue à jour, questions et commentaires (doc.);
- 12. Rapport des comités;
- 13. Cour municipale;
- 14. Suivi des dossiers
 - 14.1 Adoption du Règlement numéro 2015-03 – Règlement de rémunération des membres du conseil de la MRC du Val-Saint-François (doc.);
 - 14.2 PGMR – Adoption du rapport de la commission sur les consultations publiques;
- 15. Divers
 - 15.1 Résolution autorisant la signature de l'avenant au contrat conclu pour le Fonds local d'investissement;
 - 15.2 Demande de subvention pour le transport collectif 2016;
 - 15.3 Nomination d'un membre du CSP (en remplacement de monsieur Claude Sylvain);
- 16. Période de questions par le public (temps alloué : 15 minutes);
- 17. Levée de la séance.

CA-16-01-01

Résolution :

ATTENDU QUE chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance lequel, a été lu par madame la directrice générale;

Il est proposé par monsieur Claude Sylvain, appuyé par monsieur Rolland Camiré et résolu,

QUE l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit adopté tel que déposé.

Proposition adoptée.

5. Période de questions par le public (temps alloué : 15 minutes);

Monsieur le préfet s'enquiert auprès des observateurs présents afin de savoir qui d'entre eux souhaite se faire entendre par le Conseil de la MRC du Val-Saint-François.



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

Aucune personne n'ayant manifesté le désir de profiter de cette période de questions, monsieur le préfet appelle immédiatement le point suivant de l'ordre du jour.

6. Lecture et adoption du procès-verbal du 16 décembre 2015 (doc.);

CA-16-01-02

Résolution :

ATTENDU QUE tous et chacun des membres de ce conseil ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal de la séance du conseil;

Il est proposé par madame Cécile Laliberté, appuyé par monsieur Michel Carbonneau et résolu,

QUE madame la secrétaire-trésorière, Manon Fortin, soit exemptée de faire la lecture du procès-verbal de la séance du conseil tenue le 16 décembre 2015 et que ledit procès-verbal soit adopté tel déposé.

Proposition adoptée.

7. Présentation d'un organisme ou d'un individu;

7.1 Présentation du portrait des besoins des aînés de la MRC du Val-Saint-François (30 minutes);

Plusieurs documents ont été remis à tous les membres ce soir concernant les présentations suivantes.

7.1.1 Présentation de SAGE-Innovation, par madame Chantal Michel, directrice de SAGE-Innovation (2 minutes);

Présentation de l'organisme SAGE-Innovation (Santé–Autonomie–Gérontechnologie-Estrie).

7.1.2 Présentation du portrait des besoins des aînés, par mesdames Marlène Delisle et Andréanne Laliberté, organisatrice communautaire au CIUSSS de l'Estrie CHUS, Val-Saint-François (CLSC de Windsor) (15 minutes);

Présentation détaillée du portrait des besoins des aînés du Val-Saint-François et de données statistiques des municipalités de la MRC du Val-Saint-François, de l'Estrie et du Québec.

7.1.3 Présentation de concertation entre les élus et les tables de concertation des aînés de l'Estrie – Favoriser les échanges, par madame Myriam Poliquin, agente de concertation de la Table régionale de concertation des aînés de l'Estrie – Favoriser les échanges, par madame Myriam



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

Poliquin, agente de concertation de la Table régionale de concertation des aînés de l'Estrie (5 minutes);

Présentation de concertation entre les élus et les tables de concertations des aînés de l'Estrie. Une concertation d'idées et de savoir menant à la production d'innovations technologiques ou sociales, améliorant la santé et la qualité de vie des personnes par la prévention et le soutien à l'autonomie.

7.2 7^e édition des Journées de la persévérance scolaire (JPS) du 15 au 19 février 2016 sous la Thématique : Lancement d'un défi aux maires et élus de la région de l'Estrie dans le cadre de la 7^e édition des JPS, par madame Josiane Bergeron (20 minutes);

Madame Hélène Normandin donne des informations sur la 7^e édition des Journées de la persévérance scolaire qui se tiendra du 15 au 19 février 2016. Une pochette est remise à tous les membres concernant la persévérance scolaire.

8. Correspondance;

8.1 Dépôt et retour sur la correspondance reçue pendant la période du 17 décembre 2015 au 8 janvier 2016 (doc.);

Aucune correspondance n'a été retenue par le comité exécutif.

8.2 Lecture et retour sur la correspondance reçue pendant la période du 9 janvier 2016 au 20 janvier 2016;

Aucune correspondance n'a été retenue par le conseil de la MRC.

8.3 Adoption du rapport de la correspondance par résolution du Conseil, le cas échéant;

CA-16-01-03

Résolution :

ATTENDU QUE le dépôt et la lecture devant ce conseil par madame la directrice générale, de la correspondance reçue par la MRC depuis le 9 janvier 2016 jusqu'au 20 janvier 2016 inclusivement et des rapports écrits;

Il est proposé par monsieur François Boissonneault, appuyé par monsieur Robert Ledoux et résolu,

QUE la correspondance reçue par la MRC depuis le 9 janvier 2016 jusqu'au 20 janvier 2016 inclusivement et, les susdits rapports écrits préparés par madame la secrétaire soient et ils sont, par les présentes, adoptés et déposés aux archives de la MRC du Val-Saint-François pour y être conservés et mis à la disposition de ceux qui désireraient en avoir copie et communication, et qu'il soit donné suite à la correspondance selon les bons vœux de ce conseil.

Proposition adoptée.



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

9. SDRL du Val-Saint-François;

9.1 Suivi des dossiers du Comité d'investissement commun (CIC);

Lors du dernier Comité d'investissement commun, deux dossiers ont été présentés et adoptés par le comité.

Dossier : 2016-01-1

CA-16-01-04

Résolution :

ATTENDU qu'une recommandation du Comité d'investissement commun recommande une aide financière dans le dossier 2016-01-1;

Il est proposé par monsieur Louis Coutu, appuyé par monsieur François Boissonneault et résolu,

QUE le Conseil de la MRC du Val-Saint-François accorde une aide financière non remboursable au Dossier 2016-01-1, soit la somme de :

- 8 000 \$ du Fonds jeunes entrepreneurs (FJP), sous forme de subvention de 7 500 \$ et d'un remboursement de frais de formation de 500 \$, selon les conditions et les termes présentés.

Proposition adoptée.

Dossier : 2016-01-2

CA-16-01-05

Résolution :

ATTENDU qu'une recommandation du Comité d'investissement commun recommande une aide financière dans le dossier 2016-01-2;

Il est proposé par madame Cécile Laliberté, appuyé par monsieur Steeves Mathieu et résolu,

QUE le Conseil de la MRC accorde une aide financière non remboursable au Dossier 2016-01-2, soit la somme de :

- 15 000 \$ du Fonds de développement des entreprises de l'économie sociale (FDEÉS), sous forme de subvention de 15 000 \$, selon les conditions et les termes présentés.

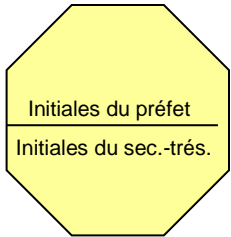
Proposition adoptée.

9.2 Suivi des dossiers d'investissement du FDT (ou Pacte rural) (doc.);

Projet : Plateau multisport, Promoteur : Municipalité de Racine

CA-16-01-06

Résolution :



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

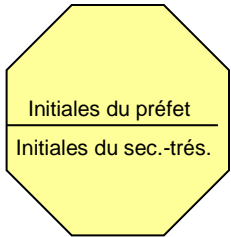
- ATTENDU QUE** le 14 juillet 2015, la MRC du Val-Saint-François a conclu avec le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, l'Entente relative au Fonds de développement des territoires 2015-2016;
- ATTENDU QUE** la MRC a adopté ses priorités d'intervention 2015-2016 en lien avec le Fonds de développement des territoires;
- ATTENDU QUE** le promoteur « Municipalité de Racine » présente le projet « Plateau multisport »;
- ATTENDU QU'** un comité d'investissement a étudié le dossier, qui répond aux orientations de la MRC et qui se qualifie conformément à la grille d'analyse adoptée par la MRC;
- ATTENDU QUE** tous et chacun des membres de ce conseil ont été informés des détails du projet « Plateau multisport »;
- ATTENDU QUE** le montant accordé de 15 000 \$, à même le fonds réservé de Racine (soit : 7 500 \$ de l'enveloppe du Pacte rural 2014-2015 et 7 500 \$ de l'enveloppe 2015-2016 du Fonds de développement des territoires), est conditionnel au respect du montage financier présenté au plan d'affaires;
- ATTENDU QUE** les projets ont fait l'objet d'une acceptation suivant la grille d'analyse des projets du pacte rural;

Il est proposé par madame Cécile Laliberté, appuyé par monsieur Michel Carbonneau et résolu,

- QUE** la MRC accorde au promoteur « Municipalité de Racine » pour le projet « Plateau multisport » un montant de 15 000 \$, à même le fonds réservé de Racine (soit : 7 500 \$ de l'enveloppe du Pacte rural 2014-2015 et 7 500 \$ de l'enveloppe 2015-2016 du Fonds de développement des territoires), montant conditionnel à la réalisation du projet présenté dans la demande de qualification;
- QUE** les modalités suivantes soient appliquées au déboursement :
- 100 % dans les trente (30) jours suivant le dépôt du rapport final de projet, incluant la réception d'une copie des factures pour le projet ainsi que la preuve de la participation des autres acteurs dans le projet;
 - Le paiement sera basé sur les coûts finaux du projet pour un maximum de 15 000 \$.
- QUE** la directrice générale, madame Manon Fortin, soit autorisée à signer le protocole d'entente.

Proposition adoptée.

9.3 Suivi sur le plan de communication du SDRL;



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

Madame la directrice générale explique que lors des budgets, une somme de 20 000 \$ avait été adoptée afin de développer des outils de communications pour le secteur Entrepreneuriat et le SDRL en général. L'équipe du SDRL a commencé à travailler ce dossier et des propositions ont été demandées à deux fournisseurs en communication et infographie.

9.4 Mandat à monsieur Jean-Marc Richer pour l'analyse des attentes des municipalités et partenaires;

Madame la directrice générale informe les membres du conseil qu'au comité exécutif du 16 décembre dernier, un mandat a été donné à monsieur Jean-Marc Richer pour l'analyse des besoins et attentes de la clientèle desservie par le SDRL, au coût de 2 000 \$ par mois, débutant en janvier 2016.

CA-16-01-07

Résolution :

ATTENDU QUE le comité exécutif a accordé un mandat à monsieur Jean-Marc Richer pour l'analyse des besoins de la clientèle desservie par le SDRL, au coût de 2 000 \$ par mois, débutant en janvier 2016;

ATTENDU QUE la nature et l'ampleur du mandat confirment des travaux pouvant se poursuivre sur plus de 2 mois, à savoir un coût de plus de 5 000 \$;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC du Val-Saint-François doit entériner la résolution CE-15-12-13 qui a été adoptée au comité exécutif du 16 décembre 2015;

Il est proposé par monsieur François Boissonneault, appuyé par monsieur Herman Herbers et résolu,

QUE le Conseil de la MRC du Val-Saint-François entérine la résolution CE-15-12-13 du comité exécutif qui mandate monsieur Jean-Marc Richer pour l'analyse des besoins de la clientèle desservie par le SDRL, au coût de 2 000 \$ par mois, débutant en janvier 2016.

Proposition adoptée.

9.5 Transfert immédiat de certains comptes du CLD vers la MRC et signataires;

CA-16-01-08

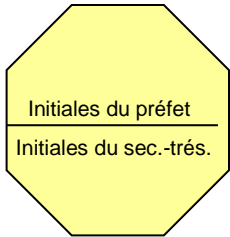
Résolution :

ATTENDU QUE le 16 décembre 2015, la MRC du Val-Saint-François a conclu avec le CLD du Val-Saint-François un protocole d'entente pour convenir du partage des actifs et du passif;

ATTENDU QUE les articles 4.3. et 4.4 du protocole d'entente traitent du transfert à la MRC des sommes détenues dans différents comptes chez Desjardins Entreprises;

ATTENDU QUE la MRC veut demander à Desjardins Entreprises de transférer les comptes :

➤ 0013897-EOP (CDE)



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

- 0070035-EOP (CLD)
- 0070150-EOP (FJP)
- 0070154-EOP (FDEÉS)
- 0070154-ET1 (FDEÉS)
- 0070481-EOP (Culture)
- 0070482-EOP (Sentiers)
- 0070523-EOP (DJE)
- 0070664-EOP (Créavenir)

ATTENDU QU' un prêt à terme entreprises pour le bureau d'information touristique se termine le 10 mars 2016 et qu'en conséquence, le compte 0070480-EOP (Tourisme) doit continuer les versements dans le compte 0070480-PR1;

ATTENDU QUE tous ces comptes seront dorénavant à la MRC du Val-Saint-François et qu'en conséquence, les signataires seront les mêmes qu'à la MRC, soit :

- Préfet (monsieur Luc Cayer) ou préfète suppléante (madame Sylvie Bureau);
- Directrice générale (madame Manon Fortin) ou responsable de la gestion comptable (madame Rosalie Gaudreau);

Il est proposé par monsieur Michel Carbonneau, appuyé par monsieur Pierre-Luc Gagnon et résolu,

QU' une demande soit acheminée à Desjardins Entreprises afin que les comptes 0013897-EOP (CDE), 0070035-EOP (CLD), 0070150-EOP (FJP), 0070154-EOP (FDEÉS), 0070451-ET1 (FDEÉS), 0070481-EOP (Culture), 0070482-EOP (Sentiers), 0070523-EOP (DJE), 0070664-EOP (Créavenir) soient transférés à la MRC du Val-Saint-François sans délai;

QUE le compte 0070480-EOP (Tourisme) soit transféré en date du 31 mars 2016, afin continuer les versements du prêt au compte 0070480-PR1;

QUE la MRC du Val-Saint-François confirme à Desjardins Entreprises que les signataires pour tous ces comptes sont :

- Préfet (monsieur Luc Cayer) ou préfète suppléante (madame Sylvie Bureau);
- Directrice générale (madame Manon Fortin) ou responsable de la gestion comptable (madame Rosalie Gaudreau).

Proposition adoptée.

10. Aménagement;

10.1 Suivi du Plan de développement de la zone agricole (PDZA);

Madame la directrice fait un dernier rappel à tous concernant le Forum agricole de la MRC du Val-Saint-François qui se tiendra demain, le 21 janvier au Club de golf de Valcourt.



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

10.2 Plan d'action pour les cours d'eau 2016-2021 (doc.);

Madame Julie Poulin présente la révision du plan d'action de la gestion des cours d'eau sous la compétence de la MRC du Val-Saint-François pour 2016-2021.

10.3 Bilan des dossiers de cours d'eau 2015 (doc.);

Madame Julie Poulin présente le bilan des dossiers pour l'année 2015. L'année 2015 a été une petite année au niveau des cours d'eau pour la MRC.

35 dossiers en cours d'eau pour l'année 2015 :

- 9 demandes de travaux;
- 7 infractions/non-conformité;
- 1 dossier d'urgence;
- 18 dossiers divers (identification, rive, castor, etc.).

Il reste 8 dossiers ouverts pour 2016 et 1 dossier de 2013 (cours d'eau St-Gabriel entre Val-Joli et Windsor).

11. Évaluation;

11.1 Dépôt du rapport mensuel du mois de décembre 2015 sur la tenue à jour, questions et commentaires (doc.);

Les membres du conseil prennent acte du dépôt du rapport mensuel du mois de décembre 2015.

12. Rapport des comités;

Échec au Crime :

Madame Laliberté informe les membres que pour le 20^e anniversaire d'Échec au crime, un Souper spectacle sera organisé qui se tiendra le samedi 23 avril 2016 à Fleurimont. Les personnes intéressées peuvent contacter madame Laliberté pour réserver leurs billets. Les billets seront au coût de 85 \$ par personne. Les bénéfices ramassés serviront à mettre en place une activité pour notre MRC.

13. Cour municipale;

14. Suivi des dossiers;

14.1 Adoption du Règlement numéro 2015-03 – Règlement de rémunération des membres du conseil de la MRC du Val-Saint-François (doc.);



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

Madame la directrice générale explique que lorsqu'il y a une réunion de la MRC à huis clos, les présences ne seront pas rémunérées, mais les frais de déplacement seront remboursés.

CA-16-01-09

Résolution :

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VAL-SAINT-FRANÇOIS**

Règlement numéro 2015-03

Règlement de rémunération des membres du conseil de la MRC du Val-Saint-François à l'égard des fonctions exercées en vertu du premier alinéa de l'article 188 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, L.R.Q. c. A-19.1

ATTENDU QUE la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., c. T-11.001) permet au conseil d'une MRC de décréter, par règlement, quelle sera la rémunération versée aux membres du conseil pour les fonctions exercées par eux, notamment celles visées au premier alinéa de l'article 188 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE le conseil d'une MRC peut, par règlement établir un tarif applicable au cas où des dépenses sont occasionnées par un acte ou une catégorie d'actes accomplis au Québec et dont le but n'est pas un déplacement hors du Québec;

ATTENDU QUE le conseil d'une MRC peut prévoir dans un règlement fixant la rémunération des membres de son conseil que la rémunération sera indexée à la hausse, pour chaque exercice financier, à compter de celui qui commence après l'année de son entrée en vigueur;

ATTENDU QUE les charges énumérées ci-après comportent de nombreuses responsabilités et qu'elles sont une source de dépenses de toutes sortes pour ceux qui les exécutent;

Il est proposé par monsieur Robert Ledoux, appuyé par monsieur Claude Sylvain et résolu que le Règlement numéro 2015-03 soit adopté et qu'il décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 : Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 : **Rémunération du préfet**

Le préfet reçoit une rémunération fixe annuelle pour un montant total de 10 000 \$, versée en 12 versements mensuels égaux.

En cas de début ou fin de fonction au cours d'un mois donné, la rémunération sera versée au prorata des jours où la fonction de préfet a été occupée par le membre concerné.

ARTICLE 3 : **Rémunération des membres du conseil, autre que le préfet**



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

Pour chaque séance ordinaire ou extraordinaire valablement convoquée et si le membre est présent :

- a) Le préfet-suppléant, s'il est présent, a droit à une rémunération de 275 \$;
- b) Les autres membres du conseil, s'ils sont présents, ont droit à une rémunération de 125 \$.

ARTICLE 4 : Rémunération des membres du comité administratif, autre que le préfet

Pour chaque réunion du comité administratif valablement convoquée

Chaque membre du comité administratif a droit, s'il est présent, à une rémunération de 138 \$.

ARTICLE 5 : Rémunération des membres de comités, autre que le préfet

Pour chaque réunion du comité d'aménagement, comité consultatif agricole, comité de sécurité publique, comité de la cour municipale, comité d'investissement commun, comité de sécurité incendie, comité d'évaluation, bureau des délégués, comité cours d'eau, comité de développement touristique et tout autre comité à être formé par résolution, le cas échéant

Pour chaque réunion de comité valablement convoquée, un membre de comité a droit, s'il est présent, à une rémunération de 61 \$.

ARTICLE 6 : Clause d'indexation

La rémunération à laquelle un membre du conseil a droit, en vertu des articles 2, 3, 4 et 5, pour un exercice financier, ci-après désigné « exercice visé », est indexé à la hausse à compter de celui qui commence après l'entrée en vigueur du présent règlement.

L'indexation consiste à augmenter le montant applicable pour l'exercice précédent d'un pourcentage correspondant au taux d'augmentation, selon Statistiques Canada, de l'indice des prix à la consommation pour le Canada.

Pour établir le taux d'augmentation de l'indice visé à l'alinéa précédent :

- on soustrait de l'indice établi pour le dernier mois de décembre précédant l'exercice visé, celui qui a été établi pour l'avant-dernier mois de décembre;
- on divise la différence obtenue en vertu de l'alinéa précédent par l'indice établi pour l'avant-dernier mois de décembre.



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

Le montant applicable pour l'exercice visé est, dans le cas où l'indexation à la hausse est impossible pour cet exercice, égal au montant applicable pour l'exercice précédent.

ARTICLE 7 : Allocation

Conformément aux articles 19 et 20 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, en plus de toute rémunération à laquelle un membre du conseil a droit en vertu des articles 2, 3, 4 et 5, une allocation de dépenses d'un montant égal à la moitié du montant de la rémunération fixée par le présent règlement est versée au membre du conseil.

ARTICLE 8 : Dépenses

Chaque membre du conseil a droit d'être remboursé des dépenses réellement encourues par lui pour le compte de la MRC suivant le tarif prescrit au présent règlement, pourvu que ces dépenses soient relatives à un acte ou à une série d'actes accomplis au Québec et dont le but n'est pas un déplacement hors du Québec. Les dépenses qu'effectue un membre du conseil pour assister à une réunion sur laquelle il a été mandaté pour siéger, à l'exception des réunions du conseil ou de comité de la MRC, sont admissibles à un remboursement selon le tarif et les autres modalités prévues par le présent règlement.

Les dépenses non tarifées au présent règlement sont remboursées suivant les règles prescrites à l'article 26 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*.

Le paiement du montant prévu au tarif est approuvé sur présentation, par écrit, d'un état préparé par le membre du conseil et attesté sous sa signature, le tout accompagné des pièces justificatives.

Les frais de repas seront remboursés, sur présentation des pièces justificatives selon les montants maximums suivants :

- Déjeuner, un montant de 15 \$ taxes et pourboires inclus;
- Dîner, un montant de 20 \$ taxes et pourboires inclus;
- Souper, un montant de 40 \$ taxes et pourboires inclus;

Les frais d'alcool sont à la charge du membre du conseil et seront soustraits de la facture lors du remboursement.

ARTICLE 9 : Frais de transport

Automobile personnelle :

Un membre du conseil qui utilise une automobile personnelle reçoit, pour tout parcours effectué dans l'exercice de ses fonctions (à l'exception des réunions du conseil de la MRC et des comités de la MRC), une indemnité établie à 0,45 \$ le kilomètre.



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

Le point de départ des frais de déplacement est celui de l'hôtel de ville de la municipalité du membre concerné. Le point d'arrivée est celui de l'endroit de la réunion.

Taxi :

La MRC rembourse au membre du conseil les frais réels encourus lors de l'utilisation d'un taxi dans l'exercice de ses fonctions (à l'exception des réunions du conseil et des comités de la MRC).

L'utilisation du taxi comme moyen de transport doit toutefois être justifiée et réservée à de courtes distances dont il faut indiquer les points de départ et de destination.

Transport en commun :

La MRC rembourse au membre du conseil les frais réels encourus lors de l'utilisation des transports en commun dans l'exercice de ses fonctions (à l'exception des réunions du conseil et des comités de la MRC).

Stationnement et péage :

La MRC rembourse au membre du conseil les frais réels encourus pour le péage et pour le stationnement de l'automobile lors d'un voyage.

ARTICLE 10 : Le présent règlement remplace les règlements 97-06, 97-07, 97-08, 97,09 et 98-11.

ARTICLE 11 : Les dispositions du présent règlement ont effet à compter du 1^{er} janvier 2016.

Adopté à Richmond, ce 20^e jour du mois de janvier 2016.

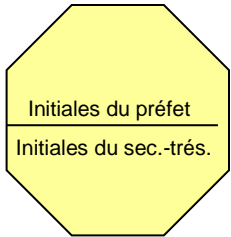
Luc Cayer,
Préfet

Manon Fortin,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Proposition adoptée.

AVIS DE MOTION :	16 DÉCEMBRE 2015
PUBLICATION DE L'AVIS avant l'adoption :	23 DÉCEMBRE 2015
ADOPTION DU RÈGLEMENT :	20 JANVIER 2016
PUBLICATION DE L'AVIS après adoption :	3 FÉVRIER 2016
ENTRÉE EN VIGUEUR :	19 FÉVRIER 2016
EFFET À PARTIR DU :	1 ^{er} JANVIER 2016

14.2 PGMR – Adoption du rapport de la commission sur les consultations publiques;



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

Madame Ann Bouchard explique que lors des consultations publiques du 14 et 15 décembre 2015, des questions ont été soulevées par les citoyens. La MRC a aussi reçu 3 mémoires dans le cadre de ces consultations publiques. Madame Bouchard mentionne qu'une fois le dépôt du rapport de la commission accepté, celui-ci sera inséré dans le PGMR révisé.

Un huis clos sera convoqué avant le prochain conseil pour discuter des recommandations qui doivent être incluses dans le PGMR révisé avant que celui-ci ne soit adopté par le conseil, pour transmission au ministère.

Acceptation du dépôt du rapport de la commission des consultations publiques sur le Projet de plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020

CA-16-01-10

Résolution :

ATTENDU QUE le Conseil des maires a adopté le Projet de plan de gestion des matières résiduelles (ci-après PGMR) de la MRC du Val-Saint-François qui est en vigueur depuis juin 2004 et qu'en vertu du 1er alinéa de l'article 53.23 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, les municipalités régionales ont la responsabilité de réviser ce document tous les cinq ans;

ATTENDU QUE conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement*, la MRC a adopté par résolution le 21 octobre 2015, son projet de PGMR 2016-2020;

ATTENDU QUE conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement*, le projet de PGMR a été soumis à trois consultations publiques, soit une dans chaque pôle de la MRC du Val-Saint-François, dans un délai d'au moins 45 jours suite à la publication du sommaire du projet de PGMR dans deux journaux diffusés sur le territoire de la MRC, accompagné d'un avis indiquant la date, l'heure et le lieu des assemblées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Sylvain, appuyé par monsieur Michel Carbonneau et résolu,

D' accepter le dépôt du rapport de la commission des consultations publiques sur le projet de PGMR 2016-2020 de la MRC du Val-Saint-François.

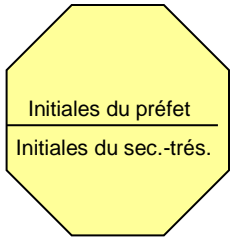
Proposition adoptée.

15. Divers;

15.1 Résolution autorisant la signature de l'avenant au contrat conclu pour le Fonds local d'investissement;

Ce point est reporté au prochain conseil.

15.2 Demande de subvention pour le transport collectif 2016;



CA-16-01-11

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

Résolution :

ATTENDU QUE la MRC a déclaré compétence en matière de transport collectif en milieu rural, par voie réglementaire, règlement en vigueur depuis le 10 décembre 2008;

ATTENDU QU' afin d'exercer sa compétence, la MRC a conclu une entente avec Trans-Appel Inc. pour la gestion des opérations et l'administration du service qui a débuté le 1^{er} janvier 2009;

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François a adopté un Plan de développement du transport collectif le 16 décembre 2015;

ATTENDU QUE le montage financier du projet regroupe 3 sources; soit le ministère des Transports du Québec, la MRC du Val-Saint-François et les usagers du service, et qui se résume comme suit :

TRANS-APPEL ET TAXIBUS STOKE

TRANSPORT COLLECTIF - MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

Prévisions budgétaires - Année 2016

Prévision des revenus et des dépenses

Sommaire des revenus 2016

Revenus des passagers	26 565 \$
Contribution du milieu	37 000 \$
Contribution du gouvernement du Québec	100 000 \$
Sous-total : Service régulier de transport collectif	163 565 \$
Autres services de transport	-
Autres revenus	103 526 \$
Total des revenus	267 091 \$

Sommaire des dépenses 2016

Administration	14 697 \$
Exploitation	207 149 \$
Développement	45 245 \$
Total des dépenses	267 091 \$

Il est proposé par madame Cécile Laliberté, appuyé par monsieur Daniel Lacroix et résolu,

QUE la MRC du Val-Saint-François présente une demande de subvention au Ministère des Transports du Québec dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif (Aide au transport collectif), pour un montant de 100 000 \$, considérant le montant investi du milieu correspondant à 37 000 \$ et 26 565 \$ des usagés, afin de continuer le projet de transport collectif au 1^{er} janvier 2016,



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

subvention requise pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.

Proposition adoptée.

15.3 Nomination d'un membre de CSP (en remplacement de monsieur Claude Sylvain);

CA-16-01-12

Résolution :

ATTENDU QUE monsieur Claude Sylvain se retire du comité de sécurité publique de la MRC du Val-Saint-François;

ATTENDU QU' il y a lieu de nommer un nouveau membre au comité de sécurité publique afin de remplacer monsieur Sylvain;

ATTENDU QUE monsieur Jean-Luc Beauchemin est intéressé à participer au comité de sécurité publique;

Il est proposé par monsieur François Boissonneault, appuyé par madame Cécile Laliberté et résolu,

QUE monsieur Jean-Luc Beauchemin soit nommé membre du comité de sécurité publique de la MRC du Val-Saint-François.

Proposition adoptée.

16. Période de questions par le public (temps alloué : 15 minutes);

Monsieur le préfet s'enquiert auprès des observateurs présents afin de savoir qui d'entre eux souhaite se faire entendre par le Conseil de la MRC du Val-Saint-François.

Aucune personne n'ayant manifesté le désir de profiter de cette période de questions, monsieur le préfet appelle immédiatement le point suivant de l'ordre du jour.

17. Levée de la séance;

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions et de résolutions, le cas échéant, il est proposé par monsieur Steeves Mathieu que la séance soit levée à 21 h 15.

Manon Fortin,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Luc Cayer,
Préfet